



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 31**  
**Séance du mercredi 25 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 25 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 03
	Absents : 03

**Membres présents :** BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

**Membres représentés :** LUIGGI Laure (Pouvoir à VENTURINI Dominique), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à GIULY Martin), PISTORES RAMAZOTTI Jeanne (Pouvoir à LUCIANI Dominique)

**Membres absents :** BONY Sarah, CORONA Jean, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 17 mai 2022  
Date d'affichage : 02 juin 2022  
Date d'exécution : 31 mai 2022

**Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL**

Le président de séance rappelle qu'il a été précédemment exposé au conseil municipal que le jeune enfant Even TARIAN, scolarisé en classe ULIS à l'école d'Aléria, devait bénéficier, en dehors du temps scolaire, d'un accompagnement particulier notamment au moment des repas et jusqu'à la reprise des cours.

Il rappelle qu'afin d'assurer cette prise en charge, la commune s'était proposée d'avoir recours aux services d'une accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH) déjà en fonction au groupe scolaire d'Aléria.

Par délibération en date du 25 mars 2022, le conseil municipal avait autorisé le maire à conclure une convention avec la direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN) afin de fixer les modalités selon lesquelles cet agent assurerait l'accompagnement de l'enfant.

Il expose que face à la position adoptée par la DASEN qui n'a finalement pas validé la convention qui lui a été soumise, la commune n'a d'autre solution que de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial par référence à l'article L.332-23 du code général de la fonction publique (Accroissement saisonnier d'activité).

Compte tenu du besoin exprimé, cet emploi non permanent serait créé pour une durée de trois heures de service hebdomadaire pour une période s'achevant à la fin de l'année scolaire.

Sauf évolution particulière, un dispositif similaire pourra, avec l'accord du conseil municipal, être mis en place pour l'année scolaire 2022/2023.

Il est proposé au conseil d'en délibérer.

\*\*\*

Le conseil, après en avoir délibéré, décide

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstentions,

D'approuver le principe de la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial d'une durée de trois heures de service hebdomadaire pour une période s'achevant à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

**Délibération N° 2022 – 31 – Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	✓				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint Pouvoir à	✓				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe Pouvoir à	✓				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint Pouvoir à	✓				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe Pouvoir à D. LUCIANI	✓				 Dominique LUCIANI
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	✓				 Martin GIULY
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	✓				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	✓				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	✓				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	✓				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Le président de séance,

Le Maire,  
Ange-Joseph FRATICELLI

